

# RAPPORT ANNUEL 2018 PREF-HR

Département du Haut-Rhin

---

---

Le rapport annuel se présente comme suit :

**I. LE RAPPORT DE GESTION ..... 2**

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

**II. LES COMPTES ANNUELS ..... 6**

**Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable**

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

**L'audit des comptes**

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent la vérification de la concordance des états financiers avec les données issues de la comptabilité des comptes du DEPARTEMENT du HAUT-RHIN portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.



<b>Présentation générale</b> .....	3
<b>Financement du fonds</b> .....	3
<b>Gestion administrative</b> .....	4
<b>Indicateurs</b> .....	5
<b>Frais de gestion</b> .....	5

## **PRESENTATION GENERALE**

Le régime de la caisse de retraite du personnel départemental du Haut-Rhin est défini par un règlement approuvé par le commissaire général de la République en date du 11 juillet 1924.

Les articles 3 et 4 de ce règlement confient le paiement des pensions et la gestion du fonds à la Caisse des dépôts.

Le fonds "Département du Haut-Rhin" assure, pour le compte du Conseil départemental du Haut-Rhin, le rôle de payeur des pensions du personnel du département du Haut-Rhin.

## **FINANCEMENT DU FONDS**

Le Conseil départemental du Haut-Rhin assure l'ordonnancement des arrérages à payer et verse, sur le compte ouvert au nom du fonds auprès de la CDC, les provisions nécessaires pour effectuer le paiement des pensions et le règlement des frais de gestion.

L'ensemble des provisions versées par le Conseil départemental du Haut-Rhin au titre de l'exercice 2018 s'élève à 103 600 €.

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

La gestion du fonds " Département du Haut-Rhin" est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées, service Pensionné.

Les gestionnaires du fonds ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des pensions du département du Haut-Rhin.

Il s'agit notamment :

- de prendre en compte toutes les opérations demandées par le département du Haut-Rhin afin d'actualiser le fichier des bénéficiaires (création, révision et annulation de pensions),
- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires,
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des pensionnés,
- de verser les pensions mensuelles,
- de calculer et régulariser les droits au décès des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des Investissements et de la Comptabilité.

Cette direction effectue également les appels de fonds auprès des mandants.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la Gouvernance des fonds.

## **INDICATEURS**

Au 31 décembre 2018, on dénombre 3 pensions du département du Haut-Rhin.

Les arrérages versés au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 55 360 € en net, soit à 60 978 € en brut (pensions et versement des cotisations sociales à l'URSSAF).

Evolution du nombre d'allocataires du département du Haut-Rhin de 2008 à 2018 :

	2008	2009	2010	2011	2012 à 2016	2017	2018
Nombre de bénéficiaires	17	15	11	9	7	5	3
Variation par rapport à l'année précédente	-	-11,8 %	-26,7 %	-18,2 %	-22,2 %	-28,6 %	-40%

### Remarque :

- Le fonds « Département du Haut-Rhin » n'attribue plus de pension de droit direct.

## **FRAIS DE GESTION**

Les frais administratifs sont payés par acomptes trimestriels. Le montant de ces frais pour l'année 2018 est de 7 200 €.



<b>Bilan</b> .....	7
<b>Compte de résultat</b> .....	8
<b>Bilan détaillé</b> .....	9
<b>Compte de résultat détaillé</b> .....	10
<b>Résultat et réserves</b>	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	11
<b>L'annexe comptable</b>	
Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture .....	12
Principes, règles et méthodes comptables.....	12
Notes sur le bilan .....	13
Notes sur le compte de résultat.....	13
Affectation du résultat de l'exercice.....	13
<b>L'audit des comptes</b> .....	14

LES COMPTES ANNUELS  
**BILAN ACTIF - PASSIF**

(en Euros)

ACTIF	2018			2017
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS</b>				1 808
<b>DISPONIBILITES</b>				
Banque	104 159		104 159	65 173
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>104 159</b>		<b>104 159</b>	<b>66 981</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>104 159</b>		<b>104 159</b>	<b>66 981</b>

(en Euros)

PASSIF	2018	2017
Report à nouveau	66 453	50 436
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)</b>	<b>35 422</b>	<b>16 018</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>101 875</b>	<b>66 453</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur prestataires	1 971	
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	313	528
<b>DETTES</b>	<b>2 283</b>	<b>528</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>104 159</b>	<b>66 981</b>

LES COMPTES ANNUELS  
**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

(en Euros)

	2018	2017
Produits techniques	103 600	137 000
Divers produits techniques	4	
<b>PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)</b>	<b>103 604</b>	<b>137 000</b>
<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)</b>	<b>103 604</b>	<b>137 000</b>
Prestations sociales	60 978	113 781
Diverses charges techniques	4	1
<b>CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)</b>	<b>60 982</b>	<b>113 782</b>
Achats et charges externes	7 200	7 200
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)</b>	<b>7 200</b>	<b>7 200</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)</b>	<b>68 182</b>	<b>120 982</b>
<b>A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)</b>	<b>42 622</b>	<b>23 218</b>
<b>B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)</b>	<b>-7 200</b>	<b>-7 200</b>
<b>C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)</b>	<b>35 422</b>	<b>16 018</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		
<b>D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		
<b>E - RESULTAT COURANT (C+D)</b>	<b>35 422</b>	<b>16 018</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>103 604</b>	<b>137 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>68 182</b>	<b>120 982</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)</b>	<b>35 422</b>	<b>16 018</b>

**BILAN DETAILLE**

(en euros)

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2018	2017
<b>FOURNISSEURS PREST DEBITEURS</b>	<b>0</b>	<b>1 808</b>
<b>Prestataires débiteurs</b>	<b>0</b>	<b>1 808</b>
TV contrat annulé décès	0	1 808
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>104 159</b>	<b>65 173</b>
<b>Banques</b>	<b>104 159</b>	<b>65 173</b>
Compte-courant CDC	104 159	65 173
<b>TOTAL DES COMPTES D'ACTIF</b>	<b>104 159</b>	<b>66 981</b>

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2018	2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>101 875</b>	<b>66 453</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>66 453</b>	<b>50 436</b>
Report à nouveau	66 453	50 436
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>35 422</b>	<b>16 018</b>
<b>DETTES S/ENT, PUB ER ORG SEC SOC</b>	<b>313</b>	<b>528</b>
<b>Cotisations sociales à reverser</b>	<b>313</b>	<b>528</b>
CSG précomptée	82	171
CSG élargie précomptée	203	299
CRDS précomptée	17	36
CASA précomptée	10	21
<b>DETTES SUR PRESTATAIRES</b>	<b>1 971</b>	<b>0</b>
<b>Versements directs aux allocataires</b>	<b>1 971</b>	<b>0</b>
Contrats annulés prestations	1 971	0
<b>TOTAL DES COMPTES DE PASSIF</b>	<b>104 159</b>	<b>66 981</b>

**COMPTE DE RESULTAT DETAILLE***(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2018	2017
<b>PRESTATIONS SOCIALES</b>	<b>60 978</b>	<b>113 781</b>
<b>Prestations légales vieillesse</b>	<b>60 978</b>	<b>113 781</b>
Arrérages d'allocations	60 978	113 781
<b>DIVERSES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Ecart de règlement	4	1
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>7 200</b>	<b>7 200</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>7 200</b>	<b>7 200</b>
Frais administratifs CDC	7 200	7 200
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>68 182</b>	<b>120 982</b>

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2018	2017
<b>PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>103 600</b>	<b>137 000</b>
<b>Contributions publiques</b>	<b>103 600</b>	<b>137 000</b>
Financement du Conseil départemental du Haut-Rhin	103 600	137 000
<b>DIVERS PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Divers autres produits techniques</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
Ecart de règlement	4	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>103 604</b>	<b>137 000</b>

**EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES**

(en euros)

	2014	2015	2016	2017	2018
REPORT A NOUVEAU	65 900	56 538	54 027	50 436	66 453
RESULTAT DE L'EXERCICE	-9 362	-2 511	-3 591	16 018	35 422
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>56 538</b>	<b>54 027</b>	<b>50 436</b>	<b>66 453</b>	<b>101 875</b>

## **FAITS CARACTERISTIQUES**

Néant.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

## **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **I - Principes comptables**

L'entité PREFECTURE DU HAUT-RHIN (PREF-HR) se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

### **II - Règles et méthodes attachées à certains postes**

#### **- Créances douteuses**

Le groupe gestionnaire de la PREF-HR assure le recouvrement amiable des arrérages versés après décès de ses allocataires. En revanche, en cas de recouvrement contentieux, le Conseil départemental du Haut-Rhin est le véritable créancier de ces sommes et recourt à son service contentieux.

Est considérée comme douteuse et provisionnée à 100 % toute créance pour laquelle le recouvrement amiable par le service gestionnaire a échoué. Le dossier est alors transmis au service contentieux du Conseil départemental du Haut-Rhin. Au bout d'un an, la créance est considérée comme irrécouvrable.

#### **- Frais administratifs CDC**

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de PREF-HR des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est imputé sur l'exercice suivant.

### **NOTES SUR LE BILAN**

L'actif du bilan est essentiellement constitué des disponibilités pour 104 159 €.

Au passif figurent :

- les capitaux propres (101 875 €), correspondant aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds
- les dettes sur organisme de sécurité sociale (313 €), correspondant aux cotisations sociales de décembre 2018 à reverser en 2019.

### **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

#### Prestations sociales

Le montant des prestations versées au cours de l'exercice (60 978€) est en baisse de 46.41% par rapport à 2017 (113 781 €), deux décès ayant été enregistrés au cours de l'année (le nombre de bénéficiaires passe à 3).

#### Achats et charges externes

Ils correspondent aux frais de gestion pour un montant de 7 200 €.

#### Produits techniques

Ils correspondent au financement du département du Haut-Rhin, pour un montant total de 103 600 € :

- versement le 03/04/2018 de 51 800 €
- versement le 08/10/2018 de 51 800 €.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Le résultat bénéficiaire d'un montant de 35 422€, sera affecté au compte de report à nouveau.

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

**Attestation des Commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et  
Consignations relative au PHR au 31 décembre 2018.**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et  
Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à  
la vérification des informations figurant dans le document, joint à la présente  
attestation (« le Document ») et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du PHR  
du 31 décembre 2018 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des autorités  
de tutelles du fonds.

Ces informations sont issues de la comptabilité du PHR et ont été établies sous la  
responsabilité de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts  
et Consignations.

Notre mission de révision de ces données financières n'a pas pour objectif  
d'exprimer une opinion sur les comptes du PHR dans leur ensemble mais porte sur  
des éléments spécifiques de ces comptes.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'exercice  
professionnel applicables en France et ont consisté à s'assurer que conformément  
aux conventions de gestion, les comptes du PHR tenus par la Direction des retraites  
et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations retracent correctement  
les opérations du Fonds à partir des informations transmises par les services de  
gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du PHR et des rôles  
impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la  
réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la  
séparation des exercices.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les  
enregistrements comptables effectués par la Direction des retraites et de la solidarité  
de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par  
les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus  
responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un  
comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les  
dirigeants ou les employés de la Société.

LES COMPTES ANNUELS  
**L'AUDIT DES COMPTES**

---

---

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2019

Les Commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT**

  
Cyrille Dietz

**MAZARS**

  
Pascal Parant

  
François Lembezat



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex  
[retraite-solidarite.caissedesdepots.fr](http://retraite-solidarite.caissedesdepots.fr)  
Tél. : 05 56 11 41 23